



Inscription



Impact de la REA

Principaux changements relatifs à l'inscription

Thèmes	Code de commerce	Avant	Après
Inscription et tenue de la liste	R. 822-8	Par les CRCC	Par le H3C ⇒ la CNCC par délégation
<ul style="list-style-type: none">• Organe d'inscription• Liste des CAC inscrits	R. 822-1	<ul style="list-style-type: none">• Commission régionale d'inscription• Rattachement à la CRCC de la cour d'appel dont le CAC dépend	<ul style="list-style-type: none">• Commission nationale d'inscription• Liste nationale
<ul style="list-style-type: none">• Publication de la liste• Mise à jour de la liste	R. 822-13	<ul style="list-style-type: none">• Existence de l'annuaire de la CNCC• Annuelle• Par les CRCC	<ul style="list-style-type: none">• Sur le site du H3C et maintien de l'annuaire par la CNCC• Mensuelle• Par le H3C
<ul style="list-style-type: none">• Changement intervenu dans la situation du CAC	R. 822-15 et 16	<ul style="list-style-type: none">• À la CRCC concernée	<ul style="list-style-type: none">• Au H3C• Possible par voie électronique
Demande d'inscription	R. 822-9	Dépôt simple au greffe de la cour d'appel	Courrier en LRAR au H3C
<ul style="list-style-type: none">• Défaut de réponse		<ul style="list-style-type: none">• 3 mois ⇒ rejet	<ul style="list-style-type: none">• 4 mois dès lors que le dossier est complet ⇒ inscription



Impact de la REA

Principaux changements relatifs à l'inscription

Thèmes	Code de commerce	Avant	Après
Vérifications des conditions d'inscription <ul style="list-style-type: none">• Convocation audition• Prise de connaissance du dossier pour le candidat	R. 822-11	CRCC <ul style="list-style-type: none">• Possible• Possible	CNCC par délégation du H3C <ul style="list-style-type: none">• Maintenu• Supprimée
<ul style="list-style-type: none">• Recours sur les décisions	R. 822-19	<ul style="list-style-type: none">• Commission régionale d'inscription ⇒ H3C ⇒ Conseil d'Etat	<ul style="list-style-type: none">• H3C ⇒ Tribunal administratif ⇒ Cour administrative d'appel ⇒ Conseil d'Etat



Impact de la REA

L'inscription, comment ça marche ?

Phase	Rôle CRCC	Rôle CNCC
1. Réception de la demande	Constitution du dossier avec le CAC Vérification de la complétude du dossier Accès en lecture au SI pour suivre l'avancement du dossier (à venir)	Réception de la demande Délivrance d'un récépissé au demandeur dès que le dossier est complet Saisie dans le SI du H3C
2. Instruction de la demande	Contrôle des éléments du dossier par les représentants des régions	Demande formulaire B2 du casier judiciaire Organisation des séances avec les représentants des régions
3. Prise de décision		Réunion de la commission inscription Déport du représentant de la CRCC du demandeur concerné
4. Formalisation de la décision		Signature par le Président de la commission inscription du PV et des notifications
5. Notification de la décision		Notification au demandeur en LRAR Copie CRCC
6. Tenue et mise à jour de la liste		Mise à jour du SI
7. Conservation des documents	Conservation tant que le CAC est en activité-dématérialisation	Archivé sur le SI du H3C
8. Etablissement d'un rapport		Statistiques transmises au H3C
9. Attestations d'inscription	Emission et envoi aux CAC (à venir)	Emission et envoi aux CAC
10. Prestation de serment	Organisées avec les cours d'appel	

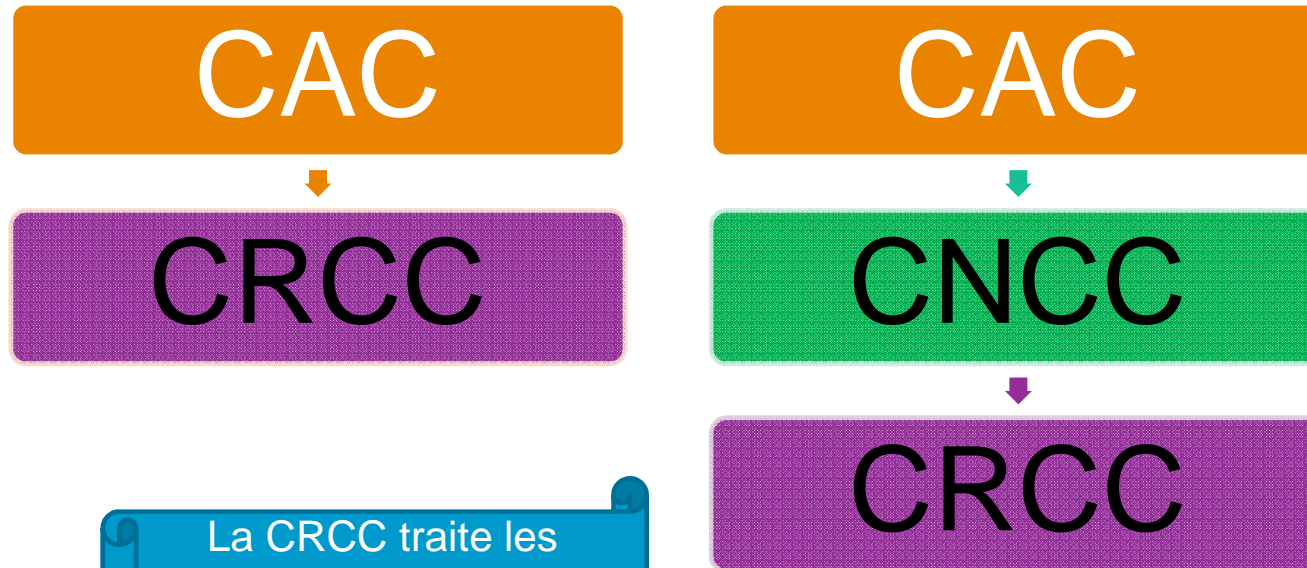


Impact de la REA

L'inscription, comment ça marche ?

Etape 1 : Le CAC envoie son dossier

2 situations possibles



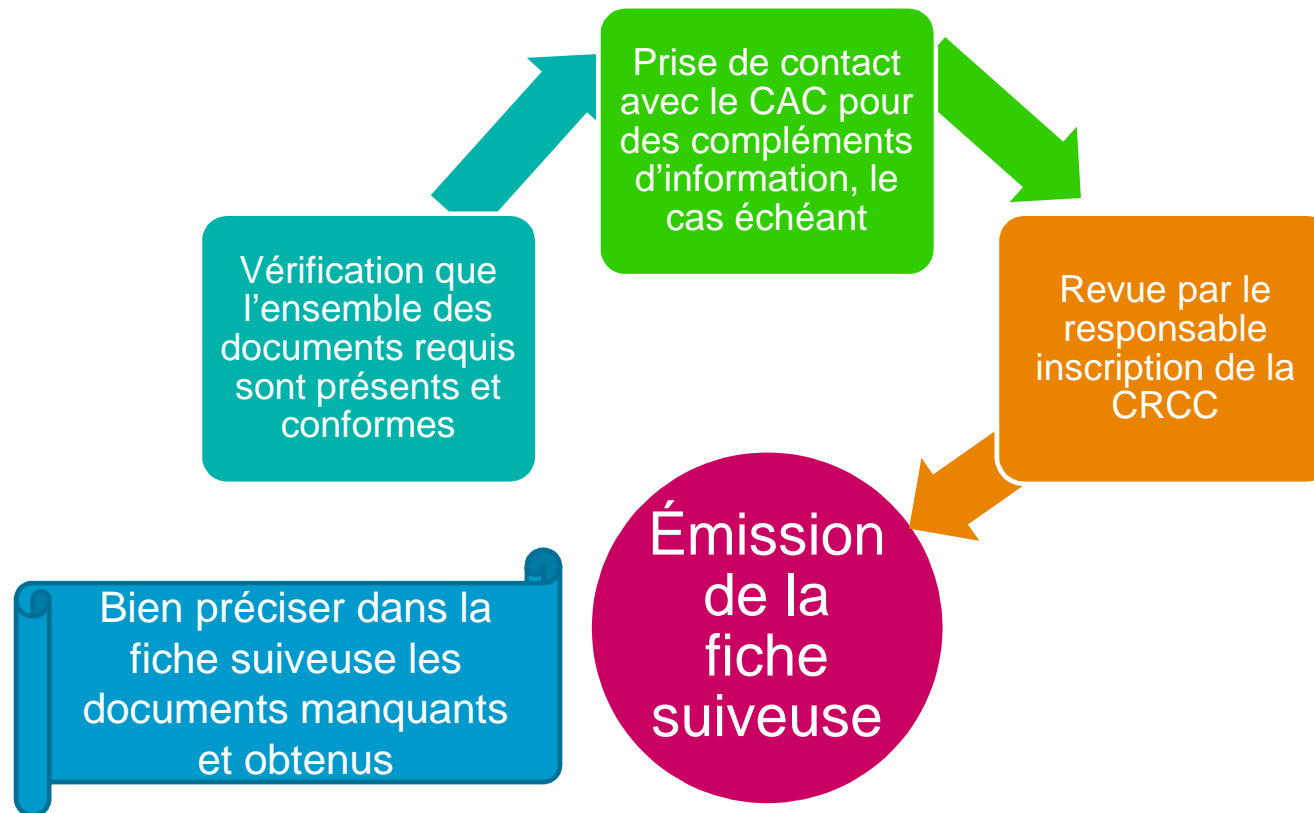
La CRCC traite les dossiers dans un délai de 15 jours à compter de l'envoi par la CNCC



Impact de la REA

L'inscription, comment ça marche ?

Etape 2 : traitement du dossier par la CRCC

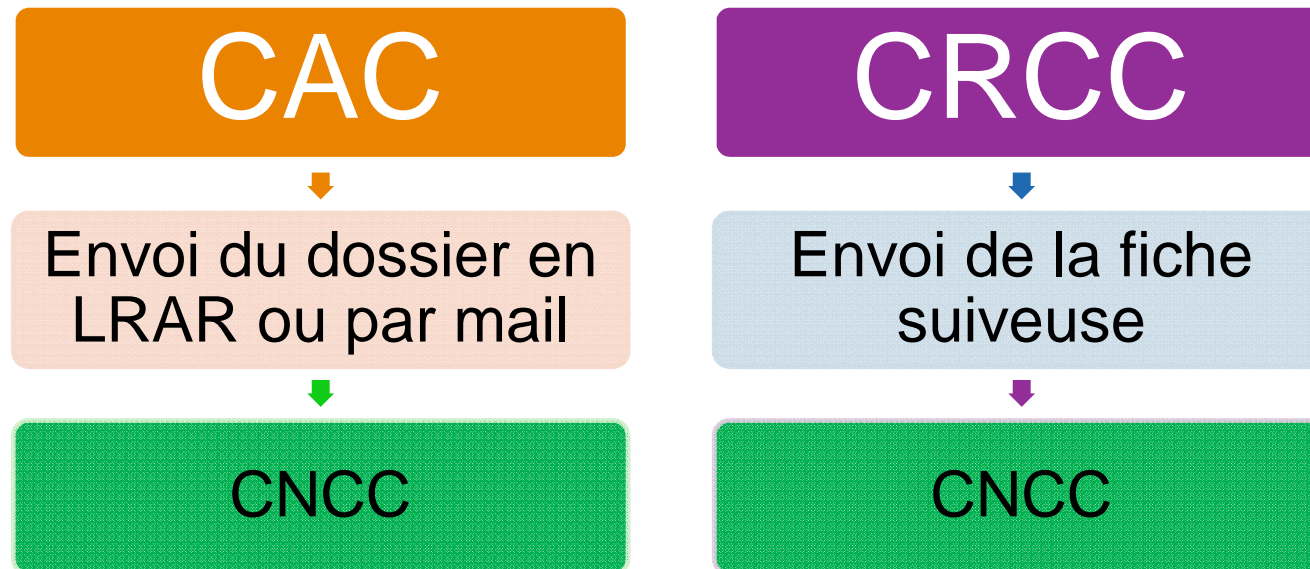




Impact de la REA

L'inscription, comment ça marche ?

Etape 3 à l'issue du traitement, la CRCC émet un avis validé par le responsable régional de la Commission inscription



La CRCC peut si le demandeur le souhaite envoyer le dossier à la CNCC



Impact de la REA

L'inscription, comment ça marche ?

Etape 4 la CNCC finalise le traitement du dossier

